

## Enregistrement des adhérents sur la base de données

Rendez-vous sur le site : <http://club-ffcd.com/>

Une fenêtre s'ouvre, entrez le login et le mot de passe que vous avez reçus par mail.

**Si votre association est nouvellement affiliée, allez directement à la partie 2.**

### 1. Importation des anciens membres :

Allez dans « **option** » pour rechercher vos adhérents de l'an dernier. Cliquez sur « **importer des membres** » puis cochez l'année 2020 et validez (sans mettre de noms). La liste de 2020 apparaît ; Il ne vous reste plus qu'à cocher les adhérents qui ré adhèrent pour 2021 (n'essayez pas d'enlever ceux qui ne ré adhèrent pas. Ne vous en occupez pas). Vous venez de transférer une liste de membres de l'année 2020 à 2021 en une seule fois.

### 2. Enregistrement de nouveaux membres

Allez dans « **ajouter un membre** »

- S'il s'agit d'un membre ayant déjà une licence, cochez « **membre a déjà un numéro licence** », inscrivez ce numéro et validez. Sa fiche apparait, vous pouvez valider.
- S'il s'agit d'un membre sans N° de licence, cochez « **nouveau membre** », remplissez le formulaire et validez.

#### **IMPORTANT :**

- L'adresse mail est OBLIGATOIRE, en effet, la carte de membre est envoyée automatiquement dans la boîte mail personnelle de l'adhérent. *Pensez à informer vos adhérents de faire en sorte que les courriers arrivant de [.....@ffcd.com](mailto:.....@ffcd.com) n'aillent pas en « indésirables ».*
- Le président et les membres du bureau doivent être déclarés **dans le club où ils exercent cette fonction.**
- Vérifiez et complétez consciencieusement les fiches de vos adhérents. Une information erronée ou incomplète retardera le traitement de votre dossier.

#### **ASTUCES :**

Pour modifier un membre, allez dans « **rechercher un membre** » validez, la liste de 2021 apparaît. Vous pouvez aller sur la fiche de chaque membre pour la modifier si nécessaire. Pour récupérer la liste des membres, cliquez sur « **générer la liste en format csv** » puis sur « **télécharger le fichier CSV** ».

*Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à appeler le secrétariat de la FFCLD qui vous guidera dans votre démarche.*